|  |
| --- |
|   |
|

|  |
| --- |
| http://fed-info.org/images/banners/Logo-Fed_int-general.jpg **Communiqué de presse**  |
| Paris le 5 février 2019 : 19h30                     **L’éolien terrestre programme un gigantesque préjudice écologique. La FED envisage d’attaquer le gouvernement**       La Fédération Environnement Durable envisage d’attaquer le gouvernement français pour inaction contre la pollution du territoire générée par les déchets des éoliennes industrielles. La situation de l’Allemagne (1) confrontée à ses premiers démantèlements d’éoliennes, nous révèle qu’aucune précaution à la hauteur des enjeux n’a été prise par l’État français (2) pour protéger l’environnement.         Selon le calendrier de la programmation pluriannuelle de l’énergie, (PPE) annoncé par le gouvernement (3), environ 14.500 éoliennes seront installées à l’horizon 2028, ce qui correspondra à une artificialisation massive des sols ruraux, puis à la constitution d’une colossale déchetterie industrielle.Le démantèlement de multiples éoliennes géantes est en effet illusoire compte tenu de son coût (plus de 400 000 euros par éolienne ce jour, hors retrait du massif en bêton, pour une consignation de seulement 50000 euros). Le territoire de la France, lorsque la perfusion de deniers publics cessera, sera couvert de friches industrielles disséminées sur tout le territoire et de lignes de très haute tension devenues inutiles.                        Après avoir détruit des haies, rasé des chemins ruraux historiques et construit des routes en plein champs pour acheminer des éoliennes atteignant aujourd’hui 250 mètres de haut, les industriels de l’éolien dont les structures financières sont volontairement insuffisantes, vont abandonner une quantité gigantesque de matériaux polluants non recyclables, voir non traitables : (4) * 36 millions de tonnes de béton armé pour fabriquer les socles, à tout jamais enterrés, soit l’équivalent de 1,8 millions de camions toupies représentant une file de 18.000 km.
* 435 mille tonnes de plastiques spéciaux pour les pales fabriquées à base de polymères, de fibre de verre et de carbone, très difficilement traitables voire non recyclables. Si ces pales de 55 mètres étaient mises bout à bout, elles couvriraient 2.800 km.
* 8 millions de tonnes d’acier ordinaire, d’aciers spéciaux à base de manganèse, de chrome, de nickel, de molybdène pour les mâts, les rotors etc.
* Des centaines de milliers de tonnes de cuivre, pour les génératrices d’électricité, les câbles électriques, les milliers de transformateurs constituant les postes sources, sans compter les milliers de km de nouvelles lignes à HT pour raccorder les 14 500 éoliennes au réseau et distribuer leur courant intermittent.
* 6 mille tonnes de terres rares dont principalement le néodyme, un produit chimique stratégique pour fabriquer les aimants des nouveaux alternateurs, difficilement recyclable et produit en Chine dans des conditions écologiques et humaines toxiques défrayant la chronique depuis des années (4)
* 15 mille tonnes par an d’huile de vidange dont une partie s’écoule dans les sols, polluant durablement les nappes phréatiques.

La Fédération Environnement Durable constate qu’aucune structure de dépollution, de traitement, ni de recyclage, n’a été mise en place à la hauteur de la quantité déchets industriels en cour de dissémination, dont des matériaux chimiques toxiques potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité humaine.     Elle estime que cette défaillance traduit une carence fautive de l'État à respecter son obligation de protection de l'environnement et des citoyens.           En conséquence la Fédération environnement durable étudie la possibilité d’attaquer le gouvernement français en responsabilité, au motif de son incitation à la pollution du territoire de la France par des déchets industriels éoliens, les atteintes à l'environnement étant irréversibles.             Si cette démarche aboutit elle en informera le Président de la République avec un document dit de « demande préalable », avant de saisir les tribunaux.   **Contact presse**         Jean-Louis Butré  PrésidentFédération Environnement Durable      *contact@environnementdurable.net*06 80 99 38 08            |

 |